

## La Thèse par articles

La thèse par articles permet d'intégrer des articles publiés, acceptés ou soumis dans des revues à comité de lecture reconnues dans le domaine disciplinaire de la thèse. La thèse doit comporter au minimum deux articles publiés ou acceptés et un article soumis, le tout dans trois revues différentes.

Une thèse par articles nécessite un certain nombre de précautions au niveau du travail de rédaction du doctorant et au niveau de l'évaluation par les rapporteurs désignés pour examiner les travaux de thèse.

### Travail de rédaction du doctorant

Le doctorant doit être l'auteur principal des articles, lesquels doivent être conformes à la dernière *version auteur*, avant toute mise en page de l'éditeur. Ces articles peuvent être rédigés pour tout ou partie en langue anglaise, conformément aux dispositions établies dans la charte des thèses de l'Université Blaise-Pascal.

Il ne s'agit pas, pour l'impétrant, de présenter une juxtaposition d'articles. Le doctorant doit mettre en évidence les liens entre ces articles et la démarche qui a été menée au cours du doctorat pour atteindre les objectifs fixés. Le mémoire de thèse doit constituer un ensemble cohérent et original et permettre d'apprécier la valeur *individuelle* du doctorant (part du travail personnel par rapport au travail collectif).

Dans ce but, le mémoire doit être organisé en fonction de la progression suivante :

- Introduction générale,
- État de l'art comprenant des éléments de présentation méthodologique et un positionnement de la contribution dans l'espace bibliographique ; cette section doit aboutir à la mise en place d'une problématique et la mise en perspective des articles les uns par rapport aux autres,
- Présentation et intégration de chacun des articles qui doivent être reproduits de manière à constituer un chapitre ou une partie de chapitre de la thèse.
- Discussion générale des résultats,
- Conclusion.

Les articles collectés ne sauraient constituer plus de 50 % de l'ensemble du mémoire.

### Travail d'évaluation des rapporteurs

Il appartient aux rapporteurs de juger si le manuscrit de thèse respecte les exigences de qualité attendues d'un travail de thèse (valeur scientifique et contribution personnelle).

Les rapporteurs ne doivent pas être co-auteurs des articles intégrés dans le mémoire de thèse, ni avoir déjà publié avec le doctorant.